

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du jeudi 12 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation à la réunion : vendredi 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (22) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Patrick MANIA, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, , Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (4) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET), Madame Cathie WASIKOWSKI (a donné procuration à Madame Nathalie LEROY), Madame Annie FOMBELLE (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Monsieur Vincent TENTELIER)

Absents : (0)

Madame Muriel KRAMARCZYK est élue comme secrétaire de séance.

2026-05 : Tarification 2026 des accueils périscolaires

Vu la délibération du 18 janvier 2024 concernant la tarification des accueils périscolaires.

Modalités de facturation et de remboursement des services de restauration garderies et mercredis récréatifs

Vu la nécessité de poursuivre le dispositif de cantine à 1€ soutenu par le gouvernement.

Par ailleurs, les modalités de remboursement des absences doivent être adaptées aux conditions d'absences et doivent favoriser le présentisme des élèves.

De même, certains enfants sont confrontés à des problématiques alimentaires obligeant la famille à fournir un repas adapté dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Il

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 18.02.2026

ID : 062-216203869-20260213-D2026_05-DE

SLO

convient donc de créer une déduction puisque l'enfant ne consomme pas le repas fournit par la commune mais participe cependant aux animations de la pause méridienne.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,


Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
16 févr. 2026

La secrétaire de séance,
Muriel KRAMARCZYK

